

09.06.2015, 18:33 - Vaud

Actualisé le 09.06.15, 18:41

Le nouveau Plan directeur des carrières vaudoises recense une centaine de sites potentiels

INDUSTRIE



La carrière du Mormont du cimentier Holcim.

Crédit: KEYSTONE

Le Plan directeur des carrières (PDCar) révisé donne une vision d'ensemble des possibilités d'exploitation sur sol vaudois. Le Grand Conseil est entré en matière mardi à l'unanimité, mais l'avenir des sites protégés des Grangettes et du Mormont a provoqué des discussions.

Le nouveau Plan directeur des carrières (PDCar) vaudoises recense une centaine de sites potentiels ou déjà exploités sur le territoire cantonal. Le Grand Conseil est entré en matière mardi à l'unanimité, mais il a longuement discuté des sites protégés des Grangettes et du Mormont.

Le Plan directeur des carrières (PDCar) révisé donne une vision d'ensemble des possibilités d'exploitation sur sol vaudois. Il recense 70 gravières, 27 carrières et 4 sites sous-lacustres susceptibles d'assurer un approvisionnement continu du canton, la production sur place étant préférée à l'importation de matériaux.

De la route au rail

Les députés ont souligné les améliorations intervenues depuis la dernière révision du plan en 2003. Ils ont salué les efforts du canton - encore expérimentaux - pour faire passer de la route au rail le transport de graviers. Et la volonté de favoriser l'utilisation de matériaux recyclés "qui est économiquement rentable", a précisé le rapporteur de la commission Jean-Robert Yersin (PS).

"Si le PDCar est avalisé, nous aurons le potentiel pour couvrir nos besoins pour les 70 prochaines années", a expliqué la conseillère d'Etat Jacqueline de Quattro. Les principaux gisements du canton se situent au pied du Jura, mais ce sont surtout la réserve des Grangettes, au bout du lac Léman à Noville, et la colline du Mormont, près d'Eclépens, qui ont suscité le débat.

Protection des Grangettes

Les députés ont refusé de justesse, avec la voix prépondérante du président, de retirer du PDCar le site sous-lacustre des Grangettes. Dans ce "joyau", la prise de sable au fond du lac va accélérer l'érosion de la rive et diminuer les ressources vitales des oiseaux, a plaidé en vain Olivier Epars (Verts), gestionnaire de la réserve. Et il a averti: "si le dossier va en justice, il n'y aura plus de gravière aux Grangettes", car le site marécageux est très protégé.

Les députés ont formulé un voeu pour la sauvegarde du Mormont, un retrait pur et simple de la "fiche Mormont" n'ayant aucune chance de trouver une majorité en plénum. Ils ont demandé, avec l'appui de Jacqueline de Quattro, que la "zone sommitale" ne soit pas utilisée. "Le sommet, on veut pas le toucher", a résumé la conseillère d'Etat.

Théorie du trognon

Impossible, a rétorqué Jacques Haldy (PLR), avocat d'Holcim, l'entreprise qui exploite la carrière. "La théorie du trognon n'est pas réalisable, ni souhaitable pour des raisons techniques et paysagères. Elle va entraîner l'écroulement du sommet".

Faire un voeu ne suffit pas, a estimé pour sa part Jean-Michel Dolivo (La Gauche): "une nouvelle extension va défigurer le Mormont. Il faut avoir le courage politique de dire stop à cette exploitation démesurée d'un site naturel exceptionnel".

La Confédération est en train d'examiner si le site est jugé d'importance nationale pour la production de ciment. Le résultat est attendu d'ici la fin de l'année ou le début de 2016. "Ce n'est qu'à l'issue de ces travaux qu'une demande d'extension dans le périmètre protégé pourra éventuellement être examinée", a précisé Jacqueline de Quattro.

Source: ATS